

## Conseil de Prévost

# Bisbille au sein des membres

VALÉRIE LÉPINE

**Lors de la séance du conseil du 9 novembre dernier, Germain Richer, maire de Prévost, a déposé son rapport sur la situation financière de la Ville pour l'année 2015. Ce rapport a été publié sur le site web de la Ville, sur son compte Facebook et dans le bulletin municipal.**

Or, selon les conseillers indépendants Léger, Leroux, Badertscher, Paquette et Bordeleau, la résolution permettant l'adoption du rapport a été rejetée par la majorité des conseillers. Elle n'a été soutenue que par le

conseiller Brunet et le maire lui-même.

Les cinq conseillers ont rejeté le dépôt de ce rapport pour plusieurs raisons. Ils affirment d'abord que la copie du rapport ne leur a été remise qu'après sa lecture publique par

M. Richer lors de la séance du Conseil. Ils ajoutent que deux des paragraphes inclus dans ce rapport sont à caractère politique, ce qui selon eux enfreint certains éléments de la politique de communication adoptée par la Ville en octobre dernier. Ils dénoncent aussi le fait que certaines des affirmations du maire sont exagérées.

Les cinq conseillers indépendants déplorent par ailleurs dans leur com-

munique le refus du maire Richer de collaborer au comité de gouvernance créé en octobre dernier suite aux recommandations d'une firme spécialisée dans la gestion des ressources humaines, K2RH, engagée par la

Ville suite à diverses allégations d'anciens employés de la municipalité.

**À VOIR** Le texte complet du rapport du maire et de même que celui du communiqué des conseillers indépendants sont disponibles sur le site web: [www.jdc.quebec](http://www.jdc.quebec)

## Conseil de la MRC des Pays d'en Haut

# Projets porteurs et budget 2016

LOUISE GUERTIN

**Au début de la réunion, le préfet, M. Charles Garnier a annoncé le report de la retraite du directeur général, M. Y. Genest, jusqu'à l'arrivée de sa remplaçante, M<sup>me</sup> Jackline Williams, en février 2016. Il a par ailleurs annoncé que lui-même prévoyait terminer son mandat de préfet, en décembre 2016. C'est donc dire qu'à l'élection de 2017, les électeurs seront appelés à élire un remplaçant pour cet homme de consensus qui dirige depuis 30 ans la destinée de la MRC.**

**Budget 2016 et les matières résiduelles**

Le budget de la MRC pour 2016 s'élèvera à 7 044 477 \$, une augmentation de 1,7 millions par rapport à 2015. On explique que cette somme sera consacrée, en grande partie, au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les municipalités devront transférer la portion de leur budget consacrée à cette question au budget de la MRC.

Les élus de la MRC ont approuvé ce budget à l'exception de la mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, M<sup>me</sup> Monette Laroche, qui a enregistré la dissidence de son Conseil pour la portion du budget relative au PGMR.

Devant les exigences accrues du gouvernement du Québec pour réduire le volume et l'enfouissement des déchets ainsi que l'augmentation rapide du coût des contrats des compagnies offrant ses services, les élus ont décidé, en 2015, de la mise en commun de leurs ressources pour se donner les moyens de réduire les coûts pour chaque municipalité, mais également pour trouver des solutions plus respectueuses de l'environnement.

Il semble que des élus du conseil de Sainte-Anne-des-Lacs ne soient pas convaincus du bien-fondé de cette nouvelle approche et des résultats escomptés. Il faudra voir comment la transition à ce nouveau modèle de gestion se fait dans chaque municipalité. Ainsi Piedmont n'adhérera complètement au programme de la MRC qu'à la fin du contrat de la firme responsable de la collecte et du transport des déchets sur son territoire, en 2018.

**Complexe sportif**

L'échange de terrains à Sainte-Adèle, entre la Commission scolaire et le propriétaire d'un terrain attendant, a été approuvé par le gouvernement du Québec en vue d'y construire un complexe sportif. La ministre respon-


insisté sur la valeur d'un tel projet pour appuyer la persévérance scolaire et encourager le développement des jeunes de la région.

**Piedmont**

Le conseiller Claude Brunet, remplaçant le maire Cardin, a mentionné l'intérêt de la municipalité de Piedmont pour acheter à la MRC sa part de la salle polyvalente à la gare ainsi que la portion de terrain à la jonction de la Rivière-du-Nord et du chemin du Pont pour y consacrer sa vocation de parc. La valeur de cette transaction reste à être déterminée.

sable de la région des Laurentides, M<sup>me</sup> Christine St-Pierre, devrait annoncer dans les prochaines semaines la prolongation du délai et le transfert de la subvention de 3,3 millions \$ pour la piscine de Saint-Sauveur au nouveau projet du complexe sportif. Le préfet, M. Garnier a

*Notre référence à Prévost*









**LUCIE ROY**

Courtier immobilier

**514-688-4180**

**RE/MAX**  
LAURENTIDES INC.  
Saint-Sauveur

<p><b>Prévost</b></p>  <p>Nouveauté dans un environnement vraiment spécial du clos des Artisans. Maison neuve de qualité supérieure. <b>569 000 \$</b></p>	<p><b>Prévost</b></p>  <p>Domaine des vallons - Plain pied 3 cac, foyer, belle cour de 9100pc. <b>299 000 \$</b></p>
<p><b>Prévost</b></p>  <p>Maison de 3 cac, garage, foyer, cour boisée de 35846pc <b>274 000 \$</b></p>	<p><b>Prévost</b></p>  <p>À pied de la piste cyclable, récent plain pied de 3 cac sur même niveau, impeccable <b>259 000 \$</b></p>
<p><b>Prévost</b></p>  <p>Plain pied 2010. La campagne à la ville, terrain de 43000 pc. garage double <b>335 000 \$</b></p>	<p><b>Prévost</b></p>  <p>Situé dans une petite rue tranquille, terrain de 70,000pc, piscine creusée. plain pied de 4 cac. <b>245 000 \$</b></p>

**EFFICACITÉ - INTÉGRITÉ - PROFESSIONALISME**



**Cell. : 514 910-4162**  
francelatreille1@gmail.com



**France Latreille**  
Courtier immobilier résidentiel



**Coiffure — Esthétique — Pédicure — Manucure**  
Pose d'ongles — Extensions capillaires

*Joyeuses Fêtes à tous!*



**2645, Curé Labelle**  
**suite 103, Prévost**  
**450.224.5738**



Vicky Lefebvre, prop.



**Le conseil santé**  
de vos pharmaciennes Annie Bélanger et Joëlle Rhéaume-Majeau

Membres affiliés 

**La gastro-entérite**

Chaque année, la gastro-entérite touche plusieurs personnes. Cette infection touche plus particulièrement l'estomac et les intestins. Les épidémies fréquentes en hiver, sont habituellement d'origine virale.

Les symptômes durent souvent d'un à trois jours et la personne atteinte est contagieuse tant que les symptômes sont présents et jusqu'à 48 heures après la fin de ceux-ci.

La gastro-entérite est généralement bénigne. Toutefois, sa principale complication est la déshydratation. Ainsi, son traitement de base est la réhydratation. Il existe en pharmacie des solutions de réhydratation déjà préparées. Autrement, on vous conseillera des recettes maison afin de redonner au corps l'eau, le sel et d'autres éléments dont il a besoin.

Pour éviter de déclencher des vomissements, il est préférable d'absorber d'abord de petites quantités de liquide. Ainsi, vous pouvez commencer la réhydratation en prenant une cuillère à soupe toutes les 10 minutes environ pour ensuite augmenter graduellement la quantité ingérée. Idéalement, vous devriez boire entre un et deux litres de liquide par jour (solution de réhydratation, jus, bouillons, etc.).

Lorsque la gastro-entérite est causée par un virus, il n'est pas possible de la guérir par la prise d'un médicament. Toutefois, certains médicaments peuvent être utilisés pour soulager les symptômes typiques de cette infection comme la fièvre, les vomissements et la diarrhée. Communiquez avec nous pour plus d'information.

**2631, boul. Curé-Labelle, Prévost • 450 224-0505**